Comme vous le savez, la négociation revendiquée par les organisations syndicales depuis deux ans est en cours à la DGFiP, elle a pour objectif principal la revalorisation de notre régime indemnitaire. Le 1er décembre 2023 devait se tenir une nouvelle réunion. Or à l'ouverture de la première fenêtre, il y a bien une surprise mais pas celle que les agents attendaient.

Cette réunion a été reportée à janvier 2024 de façon unilatérale par le Directeur général, mécontent d'une expression syndicale à propos des difficultés rencontrées par les services de la DGFiP dans le cadre de la campagne des avis d'impôts locaux.

Les organisations syndicales représentatives dénoncent ce report. Elles le jugent inacceptable au regard de la dette indemnitaire cumulée, des conditions d'exercice des missions et des conditions de travail mises à mal depuis des années.

Elles restent plus que jamais déterminées à obtenir une revalorisation significative et pérenne pour une fiche de paie digne de notre engagement professionnel.

Elles restent tout autant déterminées à exprimer et à dénoncer ce qui ne va pas dans notre DGFiP, à laquelle nous sommes collectivement attachés, et quand bien même cela pourrait déplaire.

Responsables face à l'enjeu indemnitaire, Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, F.O.-DGFiP et l'alliance CFDT/CFTC Finances Publiques resteront à la table des négociations !

UNE REVALORISATION SIGNIFICATIVE EST GAGNABLE !

EXIGEONS-LA TOUTES ET TOUS ENSEMBLE !

Nous vous invitons à échanger entre vous sur cette négociation, dans vos services et avec les militants syndicaux, pour envisager des moyens d'action visibles en janvier.

Nous vous invitons également à signer et faire signer dès que possible la pétition qui atteint déjà plusieurs dizaines de milliers de signatures.

Plus nous serons nombreux et nombreuses à exiger enfin une revalorisation - après plus de dix ans de stagnation - plus elle sera significative !

fichiers: Télécharger tract_intersynd_report_nego_2023.pdf (179.57 Ko)

Public: Infos / actions
Négociation indemnitaire 2023
Rémunérations

Leave this field blank